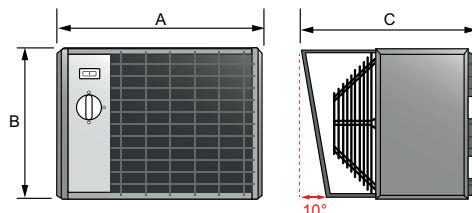


## Chauffage électrique des réserves et des petits volumes

### SVA 3/5/9 CN



- Sélecteur de puissance Arrêt/1 allure/2 allures
- Interrupteur chauffage + ventilation
- Console murale fixe, inclinée de 10°
- Protection de surchauffe à réarmement manuel



#### Commande et régulation sur l'appareil



Sélecteur chauffage OU chauffage + ventilation



Sélecteur de puissance

#### à distance



PB171  
Thermostat  
1 consigne

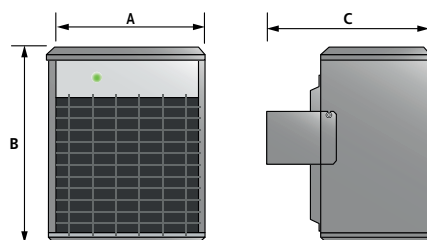


PB170  
Thermostat  
multiconsignes  
(option ErP)

### SVA 15/20/30 SN



- Console murale orientable vers le bas/sur les côtés
- Protection de surchauffe à réarmement manuel



#### Commande à distance



CDSVA15  
CDSVA20  
CDSVA30  
(à prévoir)

#### Régulation à distance



PB171  
Thermostat  
1 consigne



PB170  
Thermostat  
multiconsignes  
(option ErP)

### Destination

- Petits entrepôts, réserves
- Garages
- Locaux de stockage
- Ateliers
- Magasins

### Avantages

- Appareil autorisé par le règlement de sécurité dans les locaux publics
- Installation simple
- Faible coût d'investissement
- Mises en régimes rapides
- Entretien quasi-inexistant

### Recommandations éco-conception

La réglementation relative à l'écoconception (UE) 2015/1188 concernant les dispositifs de chauffage décentralisés ne s'applique pas à tous les cas.

Elle s'applique lorsqu'une installation est destinée à assurer un confort thermique à des personnes dans les locaux. Elle ne s'applique pas au chauffage d'installations d'une nature plus technique (salles des machines/de service, processus de production, protection contre le gel, etc.). Elle ne s'applique pas non plus aux installations qui se trouvent à bord de véhicules, offshore ou en extérieur.

Les aérothermes SVA peuvent être utilisés comme des dispositifs de chauffage décentralisés (tel que défini dans la réglementation (UE) 2015/1188) et à des fins de chauffage technique. Il appartient à l'installateur de déterminer si la réglementation relative à l'écoconception s'applique ou non.

## Modèles

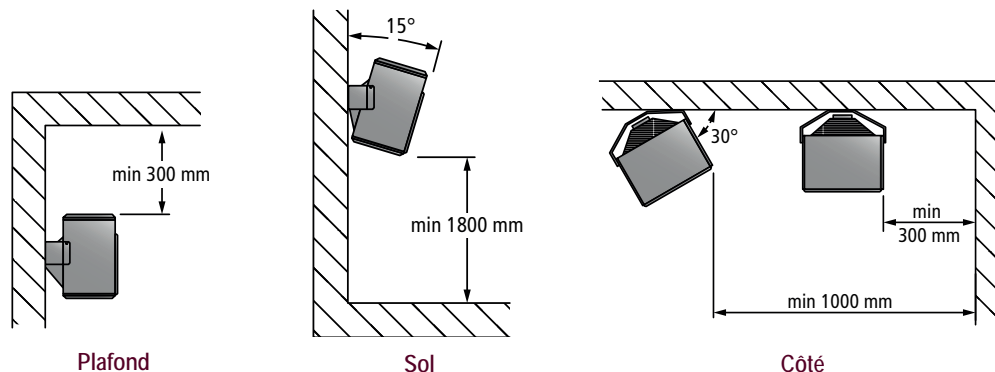
			SVA 3CN	SVA 5CN	SVA 9CN	SVA 15 SN	SVA 20 SN	SVA 30 SN
Puissances thermiques	maxi	kW	3	5	9	15	20	30
	mini	kW	1,5	2,5	4,5	7,5	10	10
Débit d'air		m <sup>3</sup> /h	330	480	720	1300/900	2600/1900	2600/1900
Niveau sonore		dB(A)	35	39	43	47	60/52	60/52
Portée d'air (sans chauffage)		m	10	11	12	15	19	19
Alimentation électrique		V	Mono 230		Tri 400 + N + T			
Intensité absorbée		A	13,2	7,3	13,1	21,9	29,5	43,9
Section fils								
Longueur A		mm	335	335	405	405	478	478
Profondeur C		mm	276	276	335	510	545	545
Hauteur B		mm	255	255	315	520	576	576
Poids		kg	6,3	6,7	10,2	22	27	31
<b>Aérotherme électrique SVA</b>			<b>706 €</b> SVA3CN	<b>839 €</b> SVA5CN	<b>1044 €</b> SVA9CN	<b>1376 €</b> SVA15SN	<b>1763 €</b> SVA20SN	<b>2134 €</b> SVA30SN
Console murale de fixation			Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Commande puissance sur appareil			Incluse	Incluse	Incluse	-	-	-
Commande puissance à distance, hors thermostat			99 € CDSVA	99 € CDSVA	99 € CDSVA	197 € CDSVA15	201 € CDSVA20	206 € CDSVA30
Thermostat d'ambiance 1 consigne à distance			44 € PB171	44 € PB171	44 € PB171	44 € PB171	44 € PB171	44 € PB171
Thermostat d'ambiance multiconsignes à distance (option ErP)			261 € PB170	261 € PB170	261 € PB170	261 € PB170	261 € PB170	261 € PB170

\* pour la taille des fils, compter 1 mm<sup>2</sup> pour 7 ampères

Départ usine - Transport voir page 103

## Principe d'installation

Distances mini



## Rappel de la réglementation

Le chauffage des réserves et locaux de stockage non accessibles au public des magasins de vente ou centre commerciaux ne doit être assuré que :

- par des générateurs de chaleur installés dans une chaufferie ;
- par des unités de toiture monobloc (roof-top) ;
- par des appareils électriques définis à l'article CH 45,

Extrait du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public, Livre II, titre II, chapitre II, section 12, **Article M 52 : Chauffage,**

**Article CH 45 :** Appareils électriques - L'installation d'appareils de production émission électrique dans les établissements recevant du public est autorisée, sans limitation de puissance, sous réserve d'une installation fixe.

## Pour le chauffage des réserves

